

# Stéphane Moreau soupçonné de corruption

- Lundi, le dossier Tecteo (devenu Nethys) sera soumis à la chambre du conseil.
- Le réquisitoire, dont « Le Soir » a pris connaissance, met en cause la gestion d'Ogeo.
- Stéphane Moreau est, lui, suspecté de corruption, ce dont il se défend.
- Il a déposé plainte pour diffamation.

**Q**uand on m'a fait cette proposition, je me suis levée de table comme une furie, j'ai voulu payer mon repas mais la note avait déjà été réglée, raconte Nadine Jamar, ancienne magistrate fédérale, aujourd'hui à la retraite. Je croyais rêver. J'ai fait des photos des voitures sur le parking, je suis rentrée chez moi et j'ai tout mis par écrit (...) Quelques jours plus tard, je suis allée dans les bureaux de la police judiciaire fédérale et j'ai déposé plainte pour tentative de corruption. Puis j'ai été entendue et réentendue. »

Lex-magistrate se souviendra longtemps de ce qui devait être un tête-à-tête familial en 2012 au Gavius, une des meilleures tables italiennes de la région liégeoise. Stéphane Moreau, l'invité-surprise de ce repas, ne l'a vraisemblablement pas oublié non plus : le soupçonnant d'avoir ce jour-là fait d'indécentes propositions à l'ex-magistrate, le parquet général de Liège demande – notamment – son renvoi devant le tribunal correctionnel pour corruption active. Des suspicions que Stéphane Moreau, par la voix de son avocat, rejette énergiquement. Il a d'ailleurs déposé plainte à l'encontre de son accusatrice.

Il y a quelques années donc, Nadine Jamar s'était attablée dans le restaurant avec son beau-fils, employé chez Tecteo (aujourd'hui Nethys-Publifin). « Et puis Stéphane Moreau est arrivé, il s'est

assis à notre table, sur la terrasse. Je le connaissais bien, c'est un ami de mon beau-fils, ils se connaissent depuis très longtemps. Stéphane m'a demandé d'intervenir en sa faveur auprès du juge Philippe Richard, que je connais bien et qui instruisait alors le dossier Tecteo. »

## « Un guet-apens »

En remerciement de sa future intercession, la magistrate aurait reçu, poursuit-elle, l'assurance que l'avenir de son beau-fils dans l'entreprise liégeoise était désormais sous les meilleurs auspices. Ce que le réquisitoire rapporte en ces termes : « Etant directeur général de Tecteo, avoir sollicité de Nadine Jamar, magistrat fédéral retraité lors des faits,

la promesse que cette dernière interviendrait et influence les actes et diligences du magistrat instructeur chargé d'un dossier à charge de Stéphane Moreau (...) pour en l'espèce ménager une situation professionnelle préférentielle au profit du beau-fils de Madame Jamar, employé chez Tecteo. »

Nadine Jamar ne décolère pas : « C'était un guet-apens (...) Quand je suis rentrée chez moi, j'ai tout mis par écrit. J'ai été magistrate pendant 30 ans, à Huy d'abord, au parquet fédéral ensuite. Tout ça sans une tache. Un truc pareil, je ne pouvais pas laisser passer... »

L'attachée de presse de Stéphane Moreau a fait savoir jeudi au *Soir* qu'il démentait qu'il y ait jamais eu la moindre tentative de corruption.

## « Plainte pour diffamation »

Son avocat, Jean-Dominique Franchimont, est plus prolixe. Furieux aussi. Il précise qu'en juillet dernier, une plainte pour faux témoignage et imputation calomnieuse a été déposée dans les mains d'un juge d'instruction.

« Il faut rappeler, dit M<sup>r</sup> Franchimont, que le juge Philippe Richard, initialement en charge du dossier, s'est auto-récusé en février 2015. Il s'est alors fait communiquer par M<sup>me</sup> Jamar, magistrate à la retraite, une attestation faisant état de faits dont elle n'avait ja-

mais parlé à personne et à propos desquels elle n'a jamais porté plainte. Le 10 novembre 2015, elle a été entendue et a confirmé qu'elle avait fait une attestation à la demande du juge. Lequel a été à son tour entendu à trois reprises : en décembre 2015, en février 2016 et en février 2017. Le beau-fils de M<sup>me</sup> Jamar a lui aussi été entendu et il a tout démenti. »

Évoquant « la perversité du juge d'instruction » et aussi un « réquisitoire mal fait, lamentable », accompagné de « pièces délirantes », l'avocat regrette que cette prévention de corruption ait été ajoutée en dernière minute. « Stéphane Moreau a été entendu sur ce sujet le 20 juin 2017, trois jours avant que le réquisitoire soit rédigé. Ce point précis n'a jamais été instruit, je n'ai jamais vu ça ! C'est une terrible perte de sérénité, le dossier n'avait pas besoin de ça (...) »

## « La victime, c'est Stéphane Moreau »

Mais à quelque chose malheur est bon : « Finalement, je suis content car cet épisode va nous permettre de démontrer ce que je dis depuis huit ans, à savoir que ce dossier est un long dérangement. L'argent a été jeté par les fenêtres – quasiment toutes les charges liées au dossier Tecteo ont été abandonnées après que 350.000 euros ont été dépensés en expertises –, le réquisitoire est lamentable... En termes de loyauté, c'est Stéphane Moreau qui est la victime. »

Le 20 octobre dernier néanmoins, réagissant à des articles de presse indiquant que le parquet général demandait notamment le renvoi de Stéphane Moreau devant une juridiction de fond, son service de presse réagissait en écrivant que : « après 9 années d'enquête et 18 perquisitions relatives à Tecteo, le parquet ne retient aucune charge à l'égard de M. Moreau. » C'était oublier un peu vite ce soupçon de corruption, dont l'éventuel bien-fondé fera peut-être un jour l'objet de débats au tribunal correctionnel. ■

JOËL MATRICHE

**AFFAIRES EN COURS****D'autres dossiers mentionnent le nom de Stéphane Moreau**

**La pergola.** Le 28 février 2010, un arbre ancré sur un terrain appartenant à Stéphane Moreau à Ans a été déraciné par des vents violents et s'est abattu sur la pergola du voisin. Stéphane Moreau n'étant pas assuré en responsabilité civile, il aurait demandé à son assureur Ethias de rédiger à la hâte un contrat prenant effet deux mois plus tôt. Simple geste commercial ou faux en écriture ? Des devoirs complémentaires demandés par la défense de M. Moreau et de plusieurs cadres d'Ethias (dont son ex-directeur général) ayant été pour partie refusés, ce dossier devrait prochainement être traité par la chambre du conseil pour un renvoi éventuel devant le tribunal.

**La Société de logements du Plateau d'Ans.** Vice-président de cette société d'habitations sociales, Stéphane Moreau y a côtoyé pendant quelques années sa maman, qui y était employée. Il aurait fictivement gonflé l'ancienneté de celle-ci afin qu'elle bénéficie ultérieurement d'un meilleur capital retraite. Cette assurance-groupe était gérée par Ethias. Gratification légale ou trafic d'influence ? Selon nos informations, le dossier est aujourd'hui clôturé, le parquet doit dresser ses réquisitions.

**Les salaires chez Publifin.** Comme le révélait *Le Vif* le 3 de novembre, la justice liégeoise a ouvert 13 dossiers en rapport avec le scandale Publifin. Parmi ceux-ci, une information judiciaire relative aux rémunérations, qui peuvent paraître fantaisistes, accordées à certains cadres supérieurs du groupe. Notamment à M. Moreau.

## Ogeo La gestion du fonds de pension mise en cause

**A** la veille des vacances d'été, sol- en était directeur, Emmanuel Le-  
dant une enquête lancée huit jeune et Hervé Valkeners qui en as-  
ans plus tôt pour répondre à de pos- sument aujourd'hui la direction -,  
sibles malversations commises au de l'ancien président du conseil  
sein de Tecteo (devenu depuis Ne- d'administration André Gilles et de  
thys) et d'Ogeo (le fonds de pension trois ex-cadres de la banque UBS  
lié au groupe liégeois), le parquet Belgium.  
général de Liège concluait son ré- La chambre du conseil se penche-  
quisitoire en demandant le renvoi ra une première fois sur ce dossier  
devant le tribunal correctionnel de lundi 4 décembre : l'inauguration  
de huit personnes (*Le Soir* du 20 oc- d'un long cheminement judiciaire,  
tobre). Plus précisément, de quatre des avocats de la défense ayant an-  
responsables du fonds de pension - noncé qu'ils solliciteraient l'accom-  
Stéphane Moreau qui en était admi- plissement de devoirs d'instruction  
nistrateur délégué, Marc Beyens qui complémentaires.

A l'exception de potentiels actes de corruption active posés par M. Moreau (lire ci-contre) et d'un détournement de personnel auquel se serait peut-être livré André Gilles, tous les soupçons d'infractions liés au groupe Tecteo ont été abandonnés dans le réquisitoire. L'essentiel de celui-ci se déroule autour du fonds de pension Ogeo.

### **1 Détournement de personnel ?**

Jusqu'il y a peu président (PS) du collège provincial et du conseil d'administration de Tecteo/Nethys, André Gilles aurait fait travailler dans son cabinet et à son bénéfice trois employées qui étaient rémunérées par Tecteo.

**2 Un amusant séminaire professionnel à Abu Dhabi.** Stéphane Moreau, Marc Beyens (devenu depuis responsable de l'expansion internationale de Nethys) et des cadres d'UBS se seraient entendus pour travestir en séminaire professionnel ce qui n'était somme toute qu'une virée au Grand Prix d'Abu Dhabi. Avec la volonté initiale de faire endosser le prix des billets d'avion première classe (les dépenses sur place étaient prises en charge par UBS) par le fonds de pension.

### **3 Des emprunts successifs auprès de la banque UBS.**

Le fonds de pension Ogeo, qui avait placé une partie de ses avoirs chez UBS Belgium, a fait se succéder une série de lignes de crédit en 2011, les transformant en quelque sorte en un emprunt à long terme afin de procéder à des placements financiers. Des pratiques que prohibe une loi du 27 octobre 2006. Pour cette raison notamment, UBS avait rompu toute relation avec Ogeo Fund, pourtant son plus gros client. Le fonds de pension, pour sa part, estime qu'il ne s'agissait que « *d'un pur reproche de technique financière* », technique à l'égard de laquelle le conseil d'administration du fonds de pension n'a rien trouvé à redire.

### **4 Un étrange sous-compte.**

Autre « *reproche de pure technique financière* » selon Ogeo : avoir transféré des avoirs entre le compte UBS d'Ogeo et celui d'une de ses filiales, Ogeo Consulting. Plus précisément, redoute la justice, Marc Beyens, un des directeurs du fonds de pension, aurait fait supporter par Ogeo Fund les pertes liées à des opérations en produits dérivés et aurait transféré vers le compte de la discrète filiale le bénéfice d'opérations initialement passées au nom d'Ogeo Fund. ■

Jo. Ma.